



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 février 2023.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 4 757 401,37 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 46 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 4 703 921,81 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisé	BP 2023
011	Charges à caractère général	1 469 795,00	1 245 192,01	1 893 735,98
012	Charges de personnel	2 358 353,00	2 328 549,13	2 179 140,00
014	Atténuation de produits (logt vacants)	1 000,00	0,00	30 000,00
65	Autres charges gestion courante (subventions - indemnités élus)	271 042,00	262 535,66	283 535,00
66	Intérêts d'emprunts + ICNE	19 325,00	18 536,87	19 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 050,00	0,00	1 850,00
022	Dépenses imprévues	3 200,00	0,00	93 389,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	4 123 765,00	3 854 813,67	4 501 549,98
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	97 233,00	97 218,66	122 900,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	6 000,00	0,00	17 000,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	4 226 998,00	3 952 032,33	4 641 449,98
023	Virement à la section d'investis.	242 173,13		62 471,83
	TOTAL DÉPENSES	4 469 171,13	3 952 032,33	4 703 921,81

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2022	Réalisé	BP 2023
70	Produits Serv. Ventes Directes	367 326,00	368 796,79	365 520,00
73	Contributions directes	2 515 530,00	2 658 132,64	2 871 158,00
74	Dotations, subventions	711 677,00	742 886,07	714 557,00
75	Autres produits de gestion courante	75 534,00	28 416,28	12 400,00
76	Produits financiers (intérêts parts sociales)	0,00	0,90	0,00
77	Produits exceptionnels	73 664,00	160 441,42	6 300,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	69 920,00	35 751,28	69 850,00
	SOUS-TOTAL RECETTES	3 813 651,00	3 994 425,38	4 039 785,00
042	Opérations d'ordre entre section travaux en régie	49 000,00	14 548,91	25 000,00
	SOUS-TOTAL RECETTES	3 862 651,00	4 008 974,29	4 064 785,00
002	Excédent antérieur reporté	635 674,11	635 674,11	692 616,37
	TOTAL RECETTES	4 498 325,11	4 644 648,40	4 757 401,37

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 concernant les ménages :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.99 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.15 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 972 565 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 393 508 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement :

	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP 2022 + RAR 2021	Réalisé	RAR 2022	BP 2023
	OPERATION 13 HOTEL DE VILLE	78 045,00	23 628,30	15 549,60	10 650,00
	OPERATION 14 ECOLES	101 227,99	68 632,29	4 780,80	134 850,00
	OPERATION 15 BATIMENTS DIVERS	56 589,60	21 369,30	11 060,93	66 100,00
	OPERATION 16 EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 105 108,76	920 603,77	144 180,34	23 500,00
	OPERATION 17 ESPACES VERTS	10 586,72	1 893,19	4 529,16	4 000,00
	OPERATION 18 AIRES DE JEUX	34 000,00	0,00	19 232,40	4 000,00
	OPERATION 19 CIMETIERES	54 581,77	43 900,87	366,00	0,00
	OPERATION 20 FORET	965,00	0,00	0,00	0,00
	OPERATION 21 AMENAGEMENT VOIRIE	15 909,00	3 716,83	1 497,60	11 000,00
	OPERATION 22 CANTINE				
	OPERATION 23 CLSH	2 000,00	0,00	0,00	6 000,00
	OPERATION 24 VERGER				
	OPERATION 25 RESIDENCES VERTES	9 194,00	0,00	9 193,52	0,00
	OPERATION 26 MAISON DES JEUNES	2 783,00	0,00	2 782,78	3 700,00
	OPERATION 27 GOLF HABITAT				
	OPERATION 28 CENTRE SOCIOCULTUREL	207 757,29	189 702,52	7 132,74	7 400,00
	OPERATION 30 FERME BELIN	35 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	TOTAL OPÉRATIONS	1 713 748,13	1 273 447,07	220 305,87	321 200,00
Chapitres	Libellés	BP 2022 + RAR 2021	Réalisé	RAR 2022	BP 2023
20	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 20	40 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Matériel-Mobilier-Terrain	35 806,07	11 292,46	3 357,56	14 550,00
	TOTAL CHAPITRE 21	35 806,07	11 292,46	3 357,56	14 550,00
23	Travaux divers				
	TOTAL CHAPITRE 23				
26	Titres de participation				
	TOTAL CHAPITRE 26	0,00	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS FINANCIÈRES:				
001	Déficit d'investissement				474 934,40
16	Remboursement du capital de la dette	186 250,00	187 050,98	0,00	181 815,00
16	Remboursement SOLOREM	9 824,00	0,00	0,00	19 648,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections travaux en régie	49 000,00	14 548,91	0,00	25 000,00
041	Opérations d'immobilisation	5 200,00	28 288,18	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	2 049 828,20	1 514 627,60	223 663,43	1 037 147,40
				1 260 810,83	

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2022 + RAR 2021	Réalisée	RAR 2022	BP 2023
	EQUIPEMENT				
13	Subventions d'investissement	794 159,00	32 376,46	759 939,00	113 500,00
	OPERATIONS FINANCIERES				
10	FCTVA	233 750,00	229 619,83		200 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
16	Emprunts nouveaux	500 000,00	500 000,00		
040	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	97 233,00	97 218,66		122 900,00
021	Virement Section Fonct.	242 173,13			62 471,83
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	2 000,00		2 000,00	
23	Immobilisations en cours	23 123,00			
041	Opérations d'immobilisation	5 200,00	28 288,18		
	SOUS-TOTAL RECETTES	1 897 638,13	887 503,13	761 939,00	498 871,83
001	Solde d'exécution de la section d'investis.reporté	152 190,07	152 190,07		
	TOTAL RECETTES	2 049 828,20	1 039 693,20	761 939,00	498 871,83

1 260 810,83

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants

Hôtel de Ville	Armement Police Municipale Renouvellement matériel informatique
Ecoles	Réaménagement Renouvellement matériel informatique Etudes cours d'écoles
Bâtiments divers	Etude acoustique et réaménagement de la crèche Logiciels service toutes générations Lave-vaisselle de la cantine
Equipements sportifs	Suppression de l'appentis du terrain de foot Etude cours de tennis
Espaces verts	Matériel divers Plantation
Aires de jeux	Remplacements buts
Aménagements voirie	Panneaux événements Panneaux de rues Cheminements divers
CLSH	Pose d'un adoucisseur
Maison des jeunes	Renouvellement matériel informatique Matériel divers pour animations
Centre socioculturel	Four pour la cuisine Drainage
Ferme Belin	Etude
Divers	Renouvellement stands Mobilier ergonomique

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : 84 000 euros (Agence de l'eau pour l'étude des cours d'écoles)
- Autres : 29 500 euros (CAF pour le projet radio jeunes et la modernisation de la crèche)

III. La dette

Evolution prévisionnelle de la dette au 1^{er} janvier :

2020	2021	2022	2023
1 422 854	1 624 702	2 076 149	2 403 334

Montant du capital restant dû	Taux moyen des intérêts	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 463 024.64 €	0.47 %	11 ans et 6 mois	16 ans	11

IV. Les principaux ratios au 01/01/2023

Dépenses réelles de fonctionnement / population

= 884.38 € (moyenne nationale des communes de même strate = 944 €)

Produit des impositions directes / population

= 380.11 € (moyenne nationale des communes de même strate = 517 €)

Recettes réelles de fonctionnement / population

= 795.08 € (moyenne nationale des communes de même strate = 1 158 €)

Dépenses d'équipement brut / population

= 115.02 € (moyenne nationale des communes de même strate = 298 €)

Encours de dette / population

= 473 € (moyenne nationale des communes de même strate = 796 €)

Dotation globale de fonctionnement / population

= 76.66 € (moyenne nationale des communes de même strate = 154 €)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

= 48.49 % (moyenne nationale des communes de même strate = 57.60 %)

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

= 116.22 % (moyenne nationale des communes de même strate = 88.70 %)

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

= 14,47 % (moyenne nationale des communes de même strate = 25.70 %)

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

= 59.49 % (moyenne nationale des communes de même strate = 68.70 %)

Fait à Pulnoy, le 13 avril 2023

Le Maire,

M. OGIEZ



